

Madame, Monsieur,

C'est avec un certain soulagement que nous vous adressons ce courrier. En effet, suite à l'annonce faite le 14 juin par le Président de la République, nous sommes autorisés à envisager un retour à la normale.

Vous pouvez donc considérer qu'à compter du 29 juin les visites à vos proches reprendront normalement. Il est évident que les règles sanitaires en matière de :

- **Port du masque chirurgical**
- **Hygiène des mains**
- **Distanciation sociale**

Restent d'actualité. Les visites pourront s'effectuer tous les après midi de 14h à 17h30.


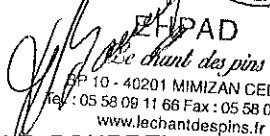
Plus qu'un long discours nous vous communiquons les consignes écrites reçues cette semaine qui expliquent la situation. Vous pourrez voir que certaines mesures sont déjà en place dans l'établissement. Vous comprendrez également qu'à partir de maintenant nous comptons sur le respect des quelques gestes restants indispensables. Vous avez pu constater un certain décalage (une semaine) entre les mesures annoncées et celles que nous mettons en place mais je vous rappelle que l'EHPAD de MIMIZAN est un des plus grands de la région et que l'on ne manœuvre pas facilement une équipe de 140 Résidents et 160 membres du personnel.

Nous profitons de cette occasion pour vous affirmer que nous pensons avoir fait les bons choix compte tenu de la situation qui échappait à tout contrôle à l'extérieur et dans l'intérêt, tout d'abord, de nos Résidents.

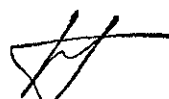
Le personnel a joué également un rôle essentiel dans cette aventure et nous devons les remercier à nouveau pour leur professionnalisme et leur courage. Il faut se souvenir que les débuts ont été très difficiles. Nous remercions également la mobilisation des commerçants, des artisans, des industriels, des bénévoles, des associations et de certaines initiatives de particuliers.

Nous sommes de tout cœur avec vous dans ces moments de retrouvailles.


En espérant répondre au mieux à vos attentes nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de notre considération distinguée.


Le Directeur

EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr
J.F. BOURREL

le Président



C. PLANTIER


EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

PS : En tant que Directeur je tenais à faire le point sur l'article du journal de la ville « Le M » où le médecin chef de la Maison de la santé regrette les mesures trop sévères prises par l'EHPAD (clientèle à haut risque) alors qu'il « se félicite des mesures très strictes prises par la MSP ».

Il est important de rappeler que c'est la loi d'urgence prise par le gouvernement qui n'autorisait les médecins et paramédicaux en établissement qu'en cas d'urgence sanitaire et ce jusqu'au 01 juin. Les renouvellements d'ordonnances pouvant se faire automatiquement sous contrôle du médecin coordonnateur de l'EHPAD. La majorité des praticiens y ont adhéré sans problème et sont intervenus chaque fois que nécessaire.

Pour ce qui concerne la télémédecine elle est en préparation depuis plusieurs années mais est soumise à des règles strictes de sécurité des réseaux et au choix d'un logiciel par les différentes structures du département (cf directives ARS). Plusieurs tests avaient été réalisés et le choix définitif devait se faire en mars au moment du confinement. Il faut également savoir que la télémédecine demande une certaine puissance d'internet car il est question d'images à transmettre. La couverture actuelle de l'EHPAD ne permettait pas de telles liaisons vidéo d'où les travaux d'installation de la fibre optique engagés en mars et qui sont en train d'aboutir. La télémédecine sera réservée à la liaison avec les « Spécialistes » qui ne peuvent pas se déplacer aussi régulièrement que les médecins de ville. Ces mêmes médecins qui doivent rester un lien physique et social avec l'extérieur par leurs visites.

A titre indicatif, seuls quelques établissements des principales villes des Landes (hôpitaux) en sont équipés.

Je profite de cette occasion pour vous informer que l'arrêté de tarification du conseil départemental est paru au 01 juin 2020 et que vous allez recevoir les nouveaux tarifs.

Vous pourrez constater deux lignes de rappel :

- Rappel sur le prix de journée de juin + 1.45€/jour soit un prix de journée de 57.84€
- Rappel sur la dépendance de juin - 0.90€/jour soit un tarif dépendance qui passe à 7.08€

Vous pouvez constater que l'augmentation du prix de journée est maîtrisée. Il n'y aura pas de répercussion des pertes liées au COVID-19 sur le prix de journée dans la mesure où l'EHPAD avait généré des provisions pour faire face à ce type d'évènement.

Le Directeur



EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel. : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

J.F. BOURREL